



Le risque électrique est peu probable de manière générale (même si certains métiers sont beaucoup plus exposés), mais il a une gravité forte (dommages importants et graves) lorsqu'il se produit.

Liste des DOMMAGES possibles liés au risque électrique

- **Simple secousse électrique**
- **Contractions musculaires plus ou moins intenses**
(pouvant entraîner des chutes)
- **Perte de connaissance**
- **Mort (=électrocution)**
- **Brûlures électriques, brûlures thermiques** (par inflammation des vêtements par exemple)
- **Incendie**
- **Intoxication par électrolyse***, **ozonation****
- **Complications diverses** : cardio-vasculaires, neurologiques, rénales, sensorielles (ouïe, vision)

Définitions :

* **électrolyse** : Réactions chimiques due à une activation électrique (en quelque sorte c'est la conversion d'énergie électrique en énergie chimique).

** **ozonation** : Envoi de charges électriques dans un générateur contenant des molécules d'oxygène (O₂) afin d'obtenir des molécules d'ozone (O₃).

ZOOM SUR... la fibrillation ventriculaire

Les organes touchés lors d'une **électrisation** (passage de courant électrique à travers le corps) dépendent du trajet du courant dans l'organisme (généralement le trajet le plus court est suivi).

Le passage par le cœur (ou encore par les muscles respiratoires) crée plus de dommages qu'au travers d'autres parties du corps. Lors d'une électrisation ou le courant passe par le cœur, il peut y avoir souvent une **fibrillation ventriculaire** (selon le type de courant, la tension, l'intensité, la durée, la résistance du corps humain, etc...).

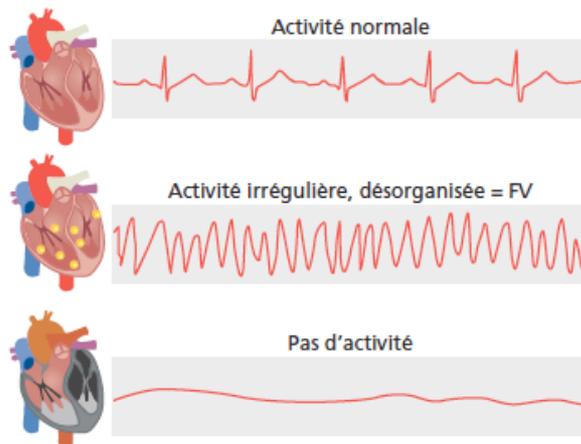
La fibrillation ventriculaire représente la **première cause d'arrêt cardiaque**.

Il s'agit d'un trouble du rythme cardiaque grave qui, s'il persiste, entraîne rapidement un arrêt cardiaque. Lors de la fibrillation ventriculaire, l'activité électrique du cœur est désordonnée, ce qui empêche des contractions efficaces du cœur.



© Fotolia

Voici l'électrocardiogramme (= c'est un tracé de l'activité électrique du cœur) dans 3 cas différents :



Quand les contractions cardiaques sont anarchiques, désorganisées, le cœur ne peut plus assurer sa fonction de pompe cardiaque, le sang ne circule plus, les organes ne sont donc plus irrigués y compris le cerveau. Si cet état se prolonge, des dégâts irréversibles peuvent apparaître et conduire à la mort de la victime. Une réanimation cardio-pulmonaire associée à l'utilisation d'un défibrillateur (voir formation SST) doit être effectuée le plus rapidement possible.

Ce site est équipé d'un défibrillateur cardiaque

Article R.6311-15 du code de la santé publique : « Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe. »

